

DÉPARTEMENT de L'ESSONNEDIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRESService Environnement
Bureau Forêt Chasse et Milieux Naturels**Décision Administrative**

N° * DATE

VISA

* numéro à indiquer sur le bilan de destruction

**Demande d'autorisation de destruction à tir
de lapins de garenne** du 15 août 2017 au 17 septembre 2017 (1) du 1^{er} mars 2018 au 31 mars 2018 (1)Je soussigné (nom, prénom), -----
demeurant à (adresse complète) -----

N° de téléphone : -----

adresse mél : -----

agissant en qualité de (2) :

- propriétaire
- détenteur droit destruction
- exploitant agricole
- délégué de l'exploitant agricole

RAPPEL : Le déléguant ne peut percevoir de rémunération pour sa délégation.

sur la (ou les) commune(s) de : -----

(voir liste jointe à l'arrêté n°

déclare vouloir procéder à la destruction de lapins de garenne qui provoquent actuellement les dégâts sur les cultures suivantes :

CULTURES	SURFACES (ha)

Cette intervention sera organisée avec la participation des tireurs (y compris le demandeur le cas échéant) dont l'identité et n° du permis de chasser figurent au verso de la présente demande.

Les modalités de destruction citées ci-dessous et les demandes d'autorisation de destruction sont disponibles sur :
www.essonne.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse

Référence à consulter : Arrêté préfectoral 2017 - DDT-SE-406 du 01/06/2017.

A l'issue de la période de destruction, un bilan du nombre d'animaux détruits à tir devra obligatoirement être renvoyé à la DDT (même s'il est nul) sous peine de non attribution d'autorisation l'année suivante.A-----, le-----
(signature)

(1) cocher la période souhaitée

(2) rayer les mentions inutiles

N°	Nom et prénom	Adresse complète (ville + code postal)	N° permis de chasser
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

A transmettre **accompagnée d'une enveloppe timbrée pour le retour**,
au plus tard 5 jours ouvrables avant la date d'intervention,
à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires
Service environnement/BFCMN Cité Administrative -
Boulevard de France - 91012 ÉVRY Cedex